

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **7 février 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **25**
Nombre de pouvoirs : **4**

Le quatorze février deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 25 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Gilles BARBE ; M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE ; Mme Mady JUNISSON à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Tessa SAUBESTY à Mme Sandra DELIBIT.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20240214-012

Matière : 3.2 - Domaine et patrimoine – aliénations

Objet : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL PRIVE A TROIS PROPRIETAIRES RIVERAINS – RUE DU MAS ROUGE

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-31 et L2241-1 ;

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale en date du 6 décembre 2023 ;

Vu le courrier du 1^{er} septembre 2022 de Madame PUGET ;

Vu les échanges avec les propriétaires-riverains en 2017 et 2021 ;

Considérant que l'emprise communale n'a aucun intérêt particulier pour la collectivité ;

Considérant que l'emprise communale est enclavée entre des propriétés privées ;

Considérant que la cession de ces emprises répond aux besoins des riverains ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la cession d'une emprise d'environ 635 m² à Monsieur Mehmet YILMAZ pour un montant de 8 € / m², hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser la cession d'une emprise d'environ 560 m² à Monsieur et Madame ANTOINETTE pour un montant de 8 € / m², hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser la cession d'une emprise d'environ 720 m² à Madame Elsa PUGET pour un montant de 8 € / m², hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser la prise en compte des frais de géomètre par la Commune ;
- d'autoriser la division et la mise à jour du cadastre par le géomètre qui arrêtera la surface définitive et le prix des cession en conséquence ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 février 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20240214-DL20240214-012-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024
Date de mise en ligne : 16/02/2024